

Finales régionales Bourgogne et Franche-Comté natathlon poussins et benjamins

**COMPÉTITION D'ANIMATION
Dimanche 17 juin 2012 à Lons le Saunier**

Catégories d'âges concernées

Cette manifestation est exclusivement réservée aux 30 meilleurs nageurs et nageuses né(e)s en 1999 et 2000 (benjamins), non retenus pour le trophée Lucien Zins, ainsi que les 30 meilleurs nageurs et nageuses né(e)s en 2001 et 2002 (poussins), à l'issue des trois étapes qualificatives.

Mode de qualification

Être classé dans les trente premiers poussins et benjamins à l'addition des points des 6 courses au programme des qualifications en ayant pris en compte les meilleures performances réalisées sur chaque course durant les 3 étapes de qualification

Règlement général

→ ***Catégorie benjamins***

Pour être classé chaque nageur est tenu de disputer le 400 m Nage Libre, le 200 m 4 Nages, le 50 m Nage Libre. Le classement général s'effectue à l'addition des trois performances à la table de cotation.

→ ***Catégorie poussins***

Pour être classé chaque nageur est tenu de disputer, le 400 m Nage Libre, le 200 m 4 Nages et le 50 m Nage Libre. Le classement général s'effectue à l'addition des trois performances à la table de cotation.

Il est rappelé que le règlement sera appliqué, sans tolérance, et concernant les fautes de nages des poussins.

Le club organisateur s'engage :

A respecter le règlement et le programme de la compétition.

A suivre au plus près le guide de l'organisateur.

Le programme

Dimanche - Matin Entrée piscine 8h30 Réunion des officiels 8h45 Début des courses, prévisible : 9h30	Dimanche - Après-midi Entrée piscine 13h30 Réunion des officiels 13h45 Début des courses, prévisible : 14h30
1 – 50 m Nage Libre Messieurs	7 – 50 m Nage Libre Dames
2 – 400 m Nage Libre Dames	8 – 400 m Nage Libre Messieurs
3 – 200 m 4 Nages Messieurs	9 - 200 m 4 Nages Dames

Récompenses

Une médaille aux dix premiers de la finale (diamètre différent pour les trois premiers or/argent/bronze, de 4 à 10 identiques) .

Engagements sur Extranat

Cf.: Pour tout litige, réclamation ... Voir le Spécial règlement fédéral 2011/2012.